

PÊCHE AUX BICHQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964*2)
- Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association des Pêcheurs de l'Embouchure de la Rivière des Roches (APERR)**

Numéro SIRET / Déclaration :

- SIRET n° **883 363 699 00017**
- Déclaration de création en sous-préfecture de Saint-Benoit, paru au JO le 25/01/2020 sous le numéro 2243,

Adresse du siège : **72, rue les Becs Roses, 97 412 Bras Panon**

2. Résumé non technique

Ce projet porte sur l'aménagement de canaux de pêche aux bichques en aval de la limite de salure des eaux pour l'exercice de la pêche à pied professionnelle ou de loisir.

Les canaux seront implantés dans le lit mouillé, sans dérivation du cours d'eau et délimités par les berges ou des murets en pierres et blocs de 1 à 3 m de largeur. Au total, l'APERR sollicite l'autorisation d'entretenir 25 canaux : 15 canaux au premier rang (8 Pêche professionnelle, 5 Pêche de loisir et 2 canaux libres) et 10 canaux au second rang, en aval immédiat du pont N2002 (5 Pêche professionnelle, 3 Pêche de loisir et 2 canaux libres). En complément, l'APERR sollicite l'autorisation, en conditions exceptionnelles de fermeture du codon de l'embouchure, de procéder à une ouverture mécanique du cordon.

Enfin, l'APERR sollicite la possibilité d'entretenir les deux boucans (« bois sous tôle ») que ses adhérents ont établis sur la rive droite de la rivière des Roches, avant leur transfert, sous 5 ans, vers une zone sécurisée en arrière du restaurant ou proche du stade (démarches engagées auprès des collectivités et de l'Etat).

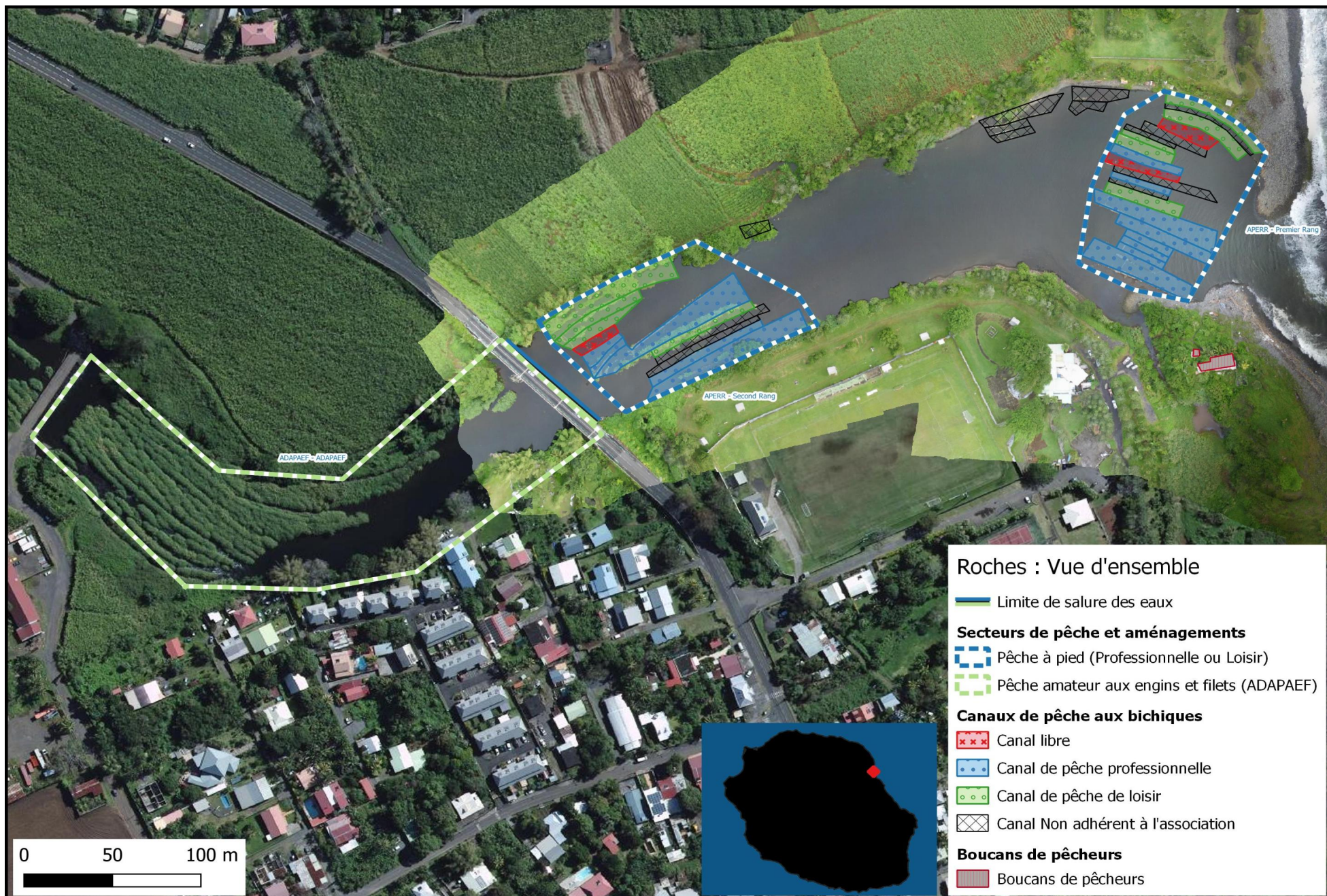


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet de l'APERR sur l'embouchure de la rivière des Roches.